

CENTRE

Axe 9 : Qualité de vie au travail -QVT

Accompagnement à la mise en place d'une politique de QVT - ENEIS by KPMG

Contexte

Pas de contexte

Objectifs

A partir de la note de cadrage, permettre à un établissement ou groupe d'établissements de définir, mettre en oeuvre, évaluer et pérenniser tout ou partie d'une politique QVT, en lien avec le projet d'établissement et le projet social :

1. Etablir un état des lieux des réalisations existantes ;
2. Permettre à chacun de s'approprier et compléter l'état des lieux
3. Pérenniser et valoriser les situations et organisations identifiées comme satisfaisantes ;
4. Définir les axes d'amélioration ;
5. Définir un plan d'actions adapté aux moyens mobilisables et au degré d'avancement de chaque établissement et prioriser les actions
6. Accompagner les acteurs dans la mise en oeuvre et l'évaluation des actions
7. Identifier les conditions de la pérennisation de la démarche, autonomiser les acteurs

Renseignements complémentaires

co-financement ANFH/ETS

Programme

1. Analyse des besoins et formalisation d'un plan d'actions QVT -Co-construire le plan d'action QVT abordant à la fois les actions d'amélioration de la QVT pour les agents de l'établissement mais également celles pour le pilotage et la pérennisation de la démarche et de la politique QVT -Faire monter en compétence les acteurs internes et les rendre autonomes dans la gestion du projet et du contenu de la politique QVT 2. Suivi et l'ajustement des actions menées à 6 mois -Mettre en place une méthodologie de retour d'expérience et de capitalisation pour assurer la pérennité du plan d'action -Interroger l'impact du plan d'actions QVT au travers du prisme de ses bénéficiaires - Ancrer dans les pratiques le développement grâce aux pairs -La QVT pensée comme une démarche globale d'amélioration continue pilotée et portée à un niveau stratégique et décliné au sein des services au travers d'actions concrètes. -Un accompagnement à la montée en compétence des acteurs internes des établissements, clé du succès d'une démarche pérenne. -Une démarche qui permet de mobiliser, responsabiliser et autonomiser

<https://www.anfh.fr/les-offres-de-formation/AY6ps4fH0EhXtQqDfOmp>

toutes les parties prenantes. -Une concertation avec les encadrants et les agents pour de réels impacts sur le terrain.

- Le programme sera adapté au regard du contexte et des enjeux de chaque établissement

Public

Directions, DRH, services RH, encadrants, représentants du personnel, autres acteurs de la QVT au sein des établissements

Exercice

2025

Code de formation

A201

Nature

AFR

Organisé par

ENEIS by KPMG

Durée

28 heures